



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Code du produit : 04123765

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Industrie électrique et électronique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DOW FRANCE S.A.S.
23 AVENUE JULES RIMET
93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
FRANCE

Téléphone : (31) 115 67 2626

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDSQuestion@dow.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Contact d'urgence 24h/24 : 00 33 388 736 000

Contact local en cas d'urgence : 00 33 388 736 000

ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient 3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Peut générer un gaz d'hydrogène inflammable. Éviter le contact avec l'eau, l'alcool ou les matières acides, basiques ou oxydantes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composé de silicone

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|--|---|---|--------------------------|
| 3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane | 4369-14-6 419-560-6 607-630-00-0 | Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 | >= 0,25 - < 1 |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | 556-67-2 209-136-7 014-018-00-1 01-2119529238-36 | Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 4; H413 | >= 0,1 - < 0,25 |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : | | | |
| Décaméthyltétrasiloxane | 141-62-8 205-491-7 01-2119970214-41 | Flam. Liq. 3; H226 | >= 1 - < 10 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

- médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

- Moyens d'extinction inappropriés : Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Appliquer la mousse va dégager des quantités significatives de gaz d'hydrogène qui peut rester coincé sous la couche de mousse.

- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.03.2017 |
| 1.8 | 20.10.2017 | 792446-00009 | Date de la première version publiée: 06.01.2015 |

| | |
|--------|--|
| gereux | Oxydes de silicium Oxydes de métaux Formaldéhyde |
|--------|--|

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Ne laissez pas de moyen d'extinction en contact avec le contenu du récipient. La plupart des moyens d'extinction d'incendie provoquent un dégagement d'hydrogène qui, une fois le feu éteint, peut s'accumuler dans des endroits mal ventilés ou confinés et causer un retour de flammes ou une explosion en cas d'inflammation.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, en-



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 1.8 | Date de révision: 20.10.2017 | Numéro de la FDS: 792446-00009 | Date de dernière parution: 14.03.2017 Date de la première version publiée: 06.01.2015 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

reposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Les produits en contact avec de l'eau, de l'humidité, des acides ou des bases peuvent potentiellement générer de l'hydrogène gazeux. Les débris récupérés doivent être stockés dans un conteneur ventilé. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales. Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Conserver à l'abri de l'eau. Protéger de l'humidité. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les
aires de stockage et les con- : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un récipient



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

teneurs fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Le produit peut contenir une quantité infime de gaz d'hydrogène inflammable qui peut s'accumuler. Ventiler adéquatement de façon à rester en dessous du seuil d'inflammabilité et d'explosivité. Ne pas réemballer. Si les trous d'aération sont obstrués, la pression peut monter dans le récipient.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Ne stocker le produit que dans son contenant d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires. Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones/huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones (www.SEHSC.com) ou contacter le service à la clientèle de Dow Chemical Group.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------------------------|----------|------------------------------------|------------------------|---------|
| Décaméthyltétrasiloxane | 141-62-8 | TWA | 20 ppm | DCC OEL |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | 556-67-2 | TWA | 10 ppm | US WEEL |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|-------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Décaméthyltétrasiloxane | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 102 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 102 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 15 mg/kg p.c./jour |



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

| | | | | |
|------------------------------|---------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques | 15 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 25 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 25 mg/m3 |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 7,3 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 0,04 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Aigu - effets systémiques | 0,04 mg/kg p.c./jour |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 73 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 73 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 73 mg/m3 |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 73 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 13 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 13 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 13 mg/m3 |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 13 mg/m3 |
| | Consommateurs | Ingestion | Aigu - effets systémiques | 3,7 mg/kg p.c./jour |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 3,7 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Décaméthyltétrasiloxane | Sédiment d'eau douce | 1,8 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,17 mg/kg |
| | Sol | 3,34 mg/kg |
| | Station de traitement des eaux usées | > 1 mg/l |
| Octaméthylcyclotétrasiloxane | Eau douce | 0,00044 mg/l |
| | Eau de mer | 0,000044 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,64 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,064 mg/kg |
| | Sol | 0,13 mg/kg |
| | Station de traitement des eaux usées | > 10 mg/l |



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.03.2017 |
| 1.8 | 20.10.2017 | 792446-00009 | Date de la première version publiée: 06.01.2015 |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité

Protection des mains
Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : gris |
| Odeur | : inodore |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

| | | |
|---|---|--|
| pH | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : | > 35 °C |
| Point d'éclair | : | > 100 °C Méthode: coupelle fermée |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Non applicable |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | 1,6 |
| Solubilité(s) Hydrosolubilité | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité Viscosité, dynamique | : | 3.800 mPa.s |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Non applicable



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Poids moléculaire : Donnée non disponible
Taille des particules : Non applicable
Auto-inflammation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz facilement inflammables.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde. La manipulation en toute sécurité est possible en gardant les concentrations de vapeur dans la limite d'exposition professionnelle du formaldéhyde. Le produit peut dégager du gaz d'hydrogène inflammable au contact de l'eau, d'alcools, de matières acides ou basiques, de nombreux métaux ou de composés métalliques et peut former des mélanges explosifs dans l'air. Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.800 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2975 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.5 ml/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Décaméthyltétrasiloxane:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane:

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Décaméthyltétrasiloxane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Décaméthyltétrasiloxane:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane:

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Type de Test: Peau : essai de type non spécifié

Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Décaméthyltétrasiloxane:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test: Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vitro sur le mammifère)

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Sur la base de données d'essai.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Décaméthyltétrasiloxane:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.
- Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.
- Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vitro sur le mammifère)
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Symptômes: Incidences sur la fécondité.
Remarques: Sur la base de données d'essai.
- Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité développementale prénatale (tératogénicité)
Espèce: Lapin
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœtus.
Remarques: Sur la base de données d'essai.
- Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Décaméthyltétrasiloxane:

- Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Symptômes: Aucune incidence sur la fécondité.
Remarques: Sur la base de données d'essai.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Type de Test: Test utéro-trophique
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Symptômes: Aucune incidence sur le développement du fœtus.
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Octaméthylcyclotérasiloxane:

Voies d'exposition: Ingestion

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 1 mg/l/6h/d ou moins.

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 200 mg/kg de poids corporel ou moins.

Décaméthyltérasiloxane:

Voies d'exposition: Ingestion

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Voies d'exposition: Inhalation (vapeur)

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 1 mg/l/6h/d ou moins.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 1.8 | Date de révision: 20.10.2017 | Numéro de la FDS: 792446-00009 | Date de dernière parution: 14.03.2017 Date de la première version publiée: 06.01.2015 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

Toxicité à dose répétée

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Espèce: Lapin
Voie d'application: Contact avec la peau
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Décaméthyltétrasiloxane:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Remarques: Sur la base de données d'essai.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Remarques: Les résultats d'une étude d'exposition par inhalation répétée de vapeur d'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) pendant 2 ans chez le rat mettent en évidence des effets (adénomes utérins bénins) au niveau de l'utérus des animaux femelles. Cette observation a été faite uniquement dans le cas de la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). Les études réalisées jusqu'à aujourd'hui n'ont pas permis de conclure que ces effets sont le résultat de processus biochimiques pertinents pour l'être humain. L'exposition répétée chez les rats au D4 entraîne une accumulation de protoporphyrine dans le foie. En l'absence d'information sur le mécanisme spécifique responsable de l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette observation pour l'être humain reste inconnue.

Décaméthyltétrasiloxane:

Remarques: Ce produit contient du décaméthyltétrasiloxane (L4). L'exposition répétée au L4 par voie orale chez le rat a engendré une accumulation de protoporphyrine dans le foie. En l'absence d'information sur le mécanisme spécifique à l'origine de cette accumulation, la pertinence de cette observation pour l'être humain reste inconnue.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

3-Acryloyloxypropyltriméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 0,0063 mg/l
Durée d'exposition: 336 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): > 0,0091 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 0,0044 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Sur la base de données d'essai.
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 0,0079 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Sur la base de données d'essai.
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

Décaméthyltétrasiloxane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,0063 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,0055 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,0022 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50: > 0,0056 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC: \geq 0,0056 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

NOEC: \geq 0,0079 mg/l
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Sur la base de données d'essai.
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0049 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Sur la base de données d'essai.
Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3,7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 310



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.03.2017 |
| 1.8 | 20.10.2017 | 792446-00009 | Date de la première version publiée: 06.01.2015 |

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 69,3 - 144 h (24,6 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Facteur de bioconcentration (FBC): 12.400

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,48 (25,1 °C)

Décaméthyltétrasiloxane:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): \geq 500
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Remarques: Aucune bioamplification le long de la chaîne alimentaire.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: $>$ 8
Remarques: Sur la base de données d'essai.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Evaluation : Remarques: L'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) répond aux critères REACH actuels annexe XIII pour les PBT et vPvB. Au Canada, D4 a été évalué et jugé pour répondre aux critères PiT. Cependant, D4 ne se comporte pas comme les substances connues PBT / vPvB. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montrent que le D4 ne connaît pas de bioamplification dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. D4 se dégrade dans l'air par réaction avec les radicaux hydroxyles d'origine naturelle dans l'atmosphère. Tout D4 dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec les radicaux hydroxyles ne va pas se déposer de l'air à l'eau, à la terre, ou sur des organismes vivants.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

Version 1.8 Date de révision: 20.10.2017 Numéro de la FDS: 792446-00009 Date de dernière parution: 14.03.2017
Date de la première version publiée: 06.01.2015

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

- ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
- IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : LES EMBALLAGES VENTILES SONT INTERDITS DE TRANSPORT AERIEN.
- IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
Remarques : LES EMBALLAGES VENTILES SONT INTERDITS DE TRANSPORT AERIEN.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.03.2017 |
| 1.8 | 20.10.2017 | 792446-00009 | Date de la première version publiée: 06.01.2015 |

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Pour les achats par Dow Chemical d'entités juridiques en UE, tous les ingrédients sont actuellement enregistrés, préenregistrés ou exemptés selon REACH. Veuillez vous référer à la section 1 pour les usages recommandés. Pour les achats d'entités juridiques hors de l'Union européenne, avec intention de les importer dans l'EEE, veuillez contacter votre représentant et/ou bureau local.

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

KECI : Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.

ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.

IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

TCSI : Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.03.2017 |
| 1.8 | 20.10.2017 | 792446-00009 | Date de la première version publiée: 06.01.2015 |

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | | |
|-------|---|--|
| H226 | : | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H314 | : | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H332 | : | Nocif par inhalation. |
| H361f | : | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H412 | : | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H413 | : | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

Texte complet pour autres abréviations

| | | |
|-----------------|---|---|
| Acute Tox. | : | Toxicité aiguë |
| Aquatic Chronic | : | Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : | Lésions oculaires graves |
| Flam. Liq. | : | Liquides inflammables |
| Repr. | : | Toxicité pour la reproduction |
| Skin Corr. | : | Corrosion cutanée |
| Skin Sens. | : | Sensibilisation cutanée |
| DCC OEL | : | Guide Dow Chemical |
| US WEEL | : | USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL) |
| DCC OEL / TWA | : | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| US WEEL / TWA | : | Valeur limite de moyenne d'exposition |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique



DOWSIL™ TC-4605 HLV Part B

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 14.03.2017 |
| 1.8 | 20.10.2017 | 792446-00009 | Date de la première version publiée: 06.01.2015 |

et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR